« L'ignorance coûte plus cher que l'information » John F. Kennedy



10 avril 2007 N° 829 Chaque lundi Depuis 1990 ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > Reinhart Marville Torre crée un bureau à Casablanca (page 2)
- > Thomas Cooper s'implante à Paris (page 3)
- > Bredin Prat, Latham et Landwell sur la cession de l'activité flaconnage de Desjoncquères (page 4)
- > De nombreux cabinets sur l'IPO de Rexel (page 5)

LE CHIFFRE

+ 13 %

C'est l'augmentation du nombre d'affaires introduites devant la Cour de Justice des Communautés européennes en 2006 par rapport à l'année précédente. 546 affaires ont été clôturées en 2006 et la durée moyenne des procédures de renvoi préjudiciel devant la cour s'est établie à 19,8 mois (contre 25,5 mois en 2003). Source : CJCE.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES : POURQUOI LES ENTREPRISES DOIVENT S'Y PRÉPARER



Par Philippe Adrover, directeur France et Europe du Sud d'Integrity Interactive*

quoi pensez-vous lorsque l'on vous parle d'éthique des affaires ? Sûrement à ces trois contre-exemples : Enron, Worldcom, Parmalat. Ces entreprises ont marqué les esprits par leur flamboyante réussite, avant d'occuper le devant de la scène médiatique et juridique après des scandales retentissants. En réaction, la majorité des entreprises se sont engagées à mieux s'en prémunir sur le thème du « plus jamais ça ». Pourtant, quelques années plus tard, l'éthique des affaires est encore loin d'être entrée dans les mœurs des entreprises.

L'administration américaine a été la première à réagir en adoptant la loi Sarbanes Oxley. Ce dispositif de règles de gestion contient des mesures imposant aux entreprises de former leurs collaborateurs de façon approfondie aux questions d'éthique des affaires. De son côté, l'Europe commence seulement à s'emparer du sujet, non sans une certaine inquiétude. Une étude récente menée par *Integrity Interactive et l'Association of corporate counsel* (ACC) démontre que les plus importantes entreprises européennes s'attendent à une augmentation des risques liés au non suivi des réglementations dans les prochaines années. Pourtant, lorsque l'on pose la question aux entreprises sur le degré de préparation de leurs collaborateurs en matière d'éthique des affaires, seules 56 % d'entre elles estiment avoir mis en place les outils nécessaires.

Formaliser un code de conduite ou une charte ne suffit plus à garantir l'éthique d'une entreprise. L'identification des risques auxquels sont confrontées ses équipes ainsi que la sensibilisation de ces dernières deviennent des facteurs essentiels tant pour préserver sa réputation que sa marque. Les collaborateurs, qu'ils soient assistants, commerciaux ou membres du conseil d'administration, doivent donc être formés sur des sujets fondamentaux comme les pratiques anticoncurrentielles ou les relations avec les fournisseurs. Loin d'être des gadgets, ces cours pratiques présentent de nombreux avantages. Ainsi, en mettant en place 200 000 cours par an traduits en 15 langues dans plus de 100 pays, le groupe pharmaceutique Novartis s'est non seulement assuré que ses employés avaient tous le même niveau de connaissance sur l'éthique mais aussi une culture commune d'entreprise. Chez Suez, par ailleurs, Gérard Kuster, directeur de l'éthique, estime que « mettre en place un dispositif d'éthique peut prendre du temps car il faut faire évoluer le mode de management ou les procédures d'une entreprise. Mais il représente un message fort envers les nombreuses parties prenantes (actionnaires, ONG, agences de notation, etc.) qui accordent une attention croissante au mode de gouvernance des entreprises ».

Toutefois, le développement de l'éthique dans l'entreprise passe par une politique volontariste en la matière. Si les conseils d'administration ont bien conscience des problématiques futures, on constate un manque de ressources et de compétences en interne, et l'allocation de budgets dédiés est encore trop faible. Aujourd'hui, l'éthique n'est plus seulement une question de grands principes. C'est un enjeu croissant dans les stratégies des entreprises qui peuvent en faire un véritable atout concurrentiel.

^{*} Integrity Interactive est spécialisé dans la formation en ligne à l'éthique des affaires

lls font l'actualité

Télex

- Xavier Lebray est élu pour trois ans président du directoire de Bignon Lebray & Associés.
 - Il remplace à cette fonction
 Jacques Goyet, dont le mandat
 venait à expiration. Xavier
 Lebray, 57 ans, a débuté sa
 carrière en 1976 chez White &
 Case à New York, puis à Paris.
 Il rejoint en 1986 Bignon Lebray
 & Associés, qui compte aujourd'hui 115 avocats et juristes,
 dont 34 associés, et dispose de
 bureaux à Paris, Lyon, Lille, Aixen-Provence et Shanghai.
- LMT Avocats a étoffé son équipe droit des sociétés contrats avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs.

Titulaire d'un DESS de droit des affaires, *Caroline Varlet* a collaboré pendant trois ans au sein du cabinet Dubarry Le Douarin Veil, où elle intervenait en conseil et contentieux. Avocat depuis janvier 2007, *Bertrand Dobosz* est titulaire d'un DESS DJCE en droit des affaires et d'un certificat d'études spécialisées en droit des sociétés. Ils rejoignent le groupe droit des sociétés - contrats qui compte à présent dix avocats, dont quatre associés.

> Christophe Dubois rejoint Malet & Asociados comme associé du département M&A et droit des affaires, responsable des dossiers internationaux. Inscrit aux barreaux de Barcelone et de Paris, il a précédemment exercé en qualité d'avocat à Londres et à Paris et en tant que juriste chez General Electric, avant de s'installer en Espagne, où il a travaillé trois ans au sein du cabinet Garrigues.

Reinhart Marville Torre crée un bureau à Casablanca

e cabinet Reinhart Marville Torre, correspondant du canadien Davies Ward Phillips & Vineberg, consolide son activité au Maroc via l'implantation d'un bureau à Casablanca. Lié par une convention organique au cabinet marocain Ali Kettani, le nouveau bureau sera piloté par Alain Gauvin, spécialiste en droit bancaire et financier et responsable du développement la zone Afrique du Nord et Moven-Orient chez Reinhart Marville Torre. Il sera épaulé par une équipe de trois avocats spécialisés en corporate et droit financier, ainsi que par les huit avocats du cabinet Ali Kettani, avec lesquels partageront les mêmes bureaux. «Le marché marocain du droit des affaires connait une

formidable expansion depuis quelques années et offre de nombreuses opportunités notamment sur le marché bancaire et financier », commente Alain Gauvin. « Nous sommes déjà très présents sur les opérations de financement et de réglementation bancaire auprès d'une clientèle institutionnelle marocaine et étrangère. Nous souhaitons désormais avoir une présence physique sur ce marché pour développer notre activité en fusions-acquisitions et accompagner, avec notre confrère et partenaire marocain, les entreprises étrangères dans le cadre de leurs contentieux au Maroc ». Le cabinet Reinhart Marville Torre compte aujourd'hui une quarantaine d'avocats dont 13 associés.

Alain Gauvin (photo) a débuté sa

carrière chez Freshfields Bruchaus Deringer puis Allen & Overy à Paris, avant de rejoindre



le département droits bancaire et financier & marchés de capitaux de Coudert Frères en 2000, et de prendre la direction de ce département en 2002. Il rejoint Reinhart Marville Torre en qualité d'associé en mars 2005, pour y créer le département droits bancaire & financier et développer l'activité du cabinet sur la zone MENA. Il intervient principalement en matière de réglementation bancaire et financière, d'instruments financiers, de financement, de titrisation et de fonds d'investissement.

Rapprochement de deux cabinets de conseil en propriété industrielle

Le cabinet Lavoix annonce son rapprochement avec le cabinet JP Colas et conforte ainsi sa position de deuxième cabinet français de conseil en propriété industrielle en termes d'effectif, soit 200 personnes réparties sur cinq bureaux en France.

Situé à Paris, le cabinet JP Colas (anciennement cabinet de Boisse et Colas) est dirigé par Jean-Pierre Colas depuis 1985. « Notre rapprochement avec le cabinet Lavoix nous permet de nous adosser à une solide équipe d'ingénieurs et de juristes avec des méthodologies et une qualité reconnues.[...] nous avons les mêmes vision et culture de l'excellence technique au service de nos clients. Nous parlons déjà le même langage », indique Jean-Pierre Colas, ancien président de l'Association des conseils en propriété industrielle (ACPI), délégué représentant la France à la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle, et désormais membre du comité de direction du Groupe Lavoix. « La complémentarité de nos portefeuilles clients et la très forte compétence des équipes du cabinet JP Colas dans les secteurs de l'électronique participent à renforcer notre gamme de services », conclut Claude Jacobson, président du cabinet Lavoix.

Skadden Arps accueille un spécialiste en droit public

Henri Savoie rejoint Skadden Arps à Paris en qualité de counsel. Il interviendra notamment sur les dossiers de droit public des affaires (privatisations,

contrats, marchés, délégation de services publics, PPP, environnement, énergie, transport, grandes infrastructures, urbanisme, aménagement), et en appui sur les autres dossiers du cabinet.

Conseiller d'État, Henri Savoie a exercé pendant plus de dix ans au sein des sections administratives du Conseil d'État. Il a également exercé des fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la section du contentieux du Conseil d'État. Il a été conseiller d'Alain Juppé, premier ministre (1995-97), et conseiller juridique du président de la République du Sénégal (2001-05). Il a également eu l'occasion de conseiller le groupe Renault, la ville de Paris, le ministère de l'Environnement et celui des Affaires étrangères.

Un nouvel associé chez Bernards

Bernard Berdou rejoint le cabinet Bernards en qualité d'associé. Membre du réseau *Cicero League of international lawyers*, le cabinet Bernards couvre les principaux domaines du droit des affaires, en conseil et en contentieux.

Bernard Berdou intervient principalement en fusions acquisitions, en droit des sociétés et dans les contrats complexes, notamment à l'international. Il a exercé près de 15 ans en entreprise (BP Chemicals, Technip, Thalès RCC puis Thalès), où il était en charge du droit des sociétés, de fusions acquisitions et de joint ventures, ainsi que de contrats et accords industriels et commerciaux. Avocat depuis 1995, il a précédemment exercé chez Lambert & Associés et IDEFT.

lls font l'actualité

Thomas Cooper s'implante à Paris

pécialiste du droit maritime et du commerce international, le cabinet britannique Thomas Cooper annonce l'ouverture cette semaine d'un bureau parisien piloté par trois associés, Lars Lewis, Peter Iglikowski et Christophe Hunkeler.

En provenance du bureau de Paris de Richards Butler (devenu Reed Smith), les trois associés sont des spécialistes reconnus et très expérimentés en droit maritime et du commerce international. « Depuis quelques temps, nous voulions créer ensemble un cabinet de niche entièrement dédié à notre activité, facilement identifiable comme tel et bénéficiant d'un réseau solide à l'international», précise Lars Lewis. « Pour sa part, il manquait à Thomas Cooper une présence au centre de l'Europe ».

Pour le Britannique, Paris devient ainsi sa sixième implantation après Londres, Singapour, Athènes, Vancouver et Madrid. « Notre activité se prête très bien à un exercice au sein d'une petite structure », ajoute Peter Iglikowski, « en faisant ce choix, nous avons voulu privilégier l'esprit d'équipe ».

Le nouveau bureau repose en effet sur une équipe très soudée qui compte, outre les trois associés, qui travaillent ensemble depuis plusieurs années, cinq collaborateurs en provenance de Reed Smith également.

Avocats au barreau de Paris et sol-

licitors, *Lars Lewis* (photo) et *Peter Iglikowski* (photo) ont précédemment exercé au sein du cabinet britan-





nique Holman Fenwick & Willan à Londres jusqu'en 1996, date à laquelle ils ont rejoint Richards Butler pour créer

le département droit maritime et commerce international à Paris. Lars Lewis était le managing partner du bureau de Paris de Richards Butler depuis 2002 et Peter Iglikowski était le responsable de l'activité droit maritime. Christophe Hunkeler (photo) a

exercé plusieurs années au sein du cabinet Clyde & Co à Paris, avant de rejoindre l'équipe de droit

maritime de Richards Butler à Paris en 1998 et de devenir associé du cabinet en 2001.

Télex _

- > Le cabinet australien Slater & Gordon est le premier cabinet d'avocats à faire son entrée en bourse. Une semaine avant le lancement de l'offre publique (du 11 au 27 avril), une quarantaine d'investisseurs institutionnels avaient déjà fait main basse sur la moitié des actions proposées. Il est prévu que les sept actionnaires vendeurs prélèvent la moitié des sommes levées au cours de l'opération et qu'ils conservent 48,8 % du capital du cabinet.
- > Jacques Degrandi, actuel président du TGI de Nanterre, est pressenti pour prendre la tête du TGI de Paris.

Il remplacerait dans cette fonction Jean-Claude Magendie, qui devrait prendre la présidence de la cour d'appel de Paris, en remplacement de Renaud Chazal de Mauriac. Source: AFP

> Vincent Lamanda, actuel président de la cour d'appel de Versailles, devrait être nommé premier président de la Cour de cassation. Il remplacerait à cette fonction Guy Canivet, nommé au Conseil constitutionnel après huit années passées à la tête de la Cour de cassation. Source : AFP

Hogan & Hartson étoffe ses équipes en M&A

Isabelle MacElhone, associée senior du département M&A de Freshfields Bruckhaus Deringer Paris, va rejoindre Hogan & Hartson à Paris en qualité d'asso-



ciée pour y diriger le département fusions & acquisitions. Elle travaillera avec Jean-Marc Franceschi, responsable de l'activité marchés de capitaux. « L'arrivée d'Isabelle s'inscrit dans la logique du développement de notre pratique corporate à Paris », déclare William J. Curtin, associé en charge du développement stratégique du bureau de Paris. Hogan & Hartson compte aujourd'hui 22 bureaux dans le monde, dont huit en Europe : Berlin, Bruxelles, Genève, Londres, Moscou, Munich, Paris et Varsovie.

Avocat au barreau de Paris et membre de l'International Bar Association, Isabelle MacElhone (photo) est spécialisée en fusions & acquisitions. Elle est intervenue dans de nombreuses transactions, parmi les plus importantes, impliquant des sociétés cotées ou non, en France et à l'étranger, et notamment des sociétés asiatiques. Associée au sein de l'équipe corporate du bureau de Paris de Freshfields depuis 1990, elle était notamment en charge du comité de droit boursier et co-responsable du groupe consumer products and retail.

Howrey renforce son équipe IP

Le cabinet Howrey annonce l'arrivée dans son bureau parisien d'une équipe spécialisée en propriété intellectuelle et composée de *Denis Monégier du Sorbier*, associé, et de trois collaborateurs, Stéphanie Mouret, Juliette Bertrand et Jean-François Guillot.

Spécialisé en contentieux et conseil en brevets, marques, dessins et modèles, et droit d'auteur, ainsi qu'en concurrence déloyale, *Denis Monégier du Sorbier* était associé responsable du département propriété intellectuelle de Linklaters à Paris. Il conseille de grands groupes industriels français et internationaux dans les domaines de l'agro-alimentaire, de l'aéronautique, de l'équipement automobile, du matériel médical, de l'optique, de l'électronique, de la pétrochimie et du luxe.

Stéphanie Mouret (DEA de droit des affaires et DESS de propriété intellectuelle) et Juliette Bertrand (Sciences-Po Paris) se sont toutes deux spécialisées dans le contentieux de la propriété intellectuelle au sein de l'équipe de Denis Monégier du Sorbier chez Linklaters. Jean-François Guillot (LLM de New York University School of Law, DESS de propriété industrielle, DEA de droit privé) exerçait précédemment au sein du cabinet Binn & Associés.



Comment évaluer un coaching ?

Une fiche pratique proposée par Emmanuelle Vignes

En ligne sur notre site www.juriforum.fr

(accès à la rubrique réservé aux abonnés LJA-Juriforum)

Affaires

Télex

- > La Liévinoise de Participations a acquis la société savoyarde Profalux Industries, spécialiste des volets roulants. L'acquisition a été financée par un pool de banques mené par BNP Paribas. Taylor Wessing conseillait La Liévinoise de Participations avec *Noro-Lanto Ravisy* et Emmanuelle Porte, ainsi que Claire Deléris et Laurence Bois (fiscal). Profalux et le management étaient conseillés par Denis Dord pour Goutagny Dord Folliet Merlin. Lovells représentait les banques avec Richard Jadot et Sabine Bironneau-Loy.
- > Kemira Water, division du groupe finlandais Kemira, a acquis l'activité floculants (produits chimiques pour traitement de l'eau) d'Arkema, groupe français spécialisé dans les produits vinyliques. Sokolow, Carreras & Associés conseillait Kemira Water avec Neil Robertson, Olivier Kry et Delphine Vanner ainsi que Nathalie Jalabert-Doury (concurrence). Salans conseillait Arkema avec Olivier Genevois et Sylvie Vincente Credot.
- > CMA CGM a remporté l'appel d'offres international lancé par le ministère des Finances et de la Privatisation du Royaume du Maroc, pour la privatisation de la Compagnie Marocaine de Navigation (COMANAV). Treize candidats marocains et internationaux, remplissant les critères d'éligibilité, avaient manifesté leur intérêt pour participer à l'appel d'offres. Norton Rose conseillait CMA CGM avec une équipe dirigée par Alain Malek, responsable de la zone MENA, assisté d'Anne-Laure Bernard-Bouissières.

Bredin Prat, Latham et Landwell sur la cession de l'activité de flaconnage de Desjonquères

aint-Gobain a cédé son activité de flaconnage Desjonquères et ses filiales à un consortium formé par les fonds d'investissement Sagard et Cognetas sur la base d'une valeur d'entreprise de 690 millions d'euros. L'opération a été conclue le 29 mars 2007. Sur les 100 % du capital cédé, Saint-Gobain réinvestira à concurrence d'une participation de 20 %. Cette opération a été approuvée par les autorités

de la concurrence. Bredin Prat a conseillé Saint-Gobain/Desjonqueres avec Jean-François Prat, Olivier Assant accompagnés d'Olivier Rogivue, Matthieu Pouchepadass, Anastasios Ikonomou et Jérome Hamon (corporate), Sébastien de Monès accompagné de Magali Buchert (fiscal) et Marc Pittie accompagné de Katarzyna Adamczyk (concurrence). Sagard et Cognetas étaient conseillés par Latham

& Watkins avec Thomas Forschbach assisté de Cécile Gilliet,
Denis Criton, Nadia Taobane
(corporate), Xavier Renard
assisté de Marc Olivier Roux
(fiscal) et Xavier Farde assisté
d'Olivier Vermeulen et Lionel
Dechmann (bancaire). Landwell
& Associés a réalisé la due diligence juridique (Catherine
Olive), fiscale (Fabien Radisic et
Jean-Philippe Brillet) et sociale
(Blandine Lundy).

Ashurst et De Pardieu sur l'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg

Le projet de transport combiné rail-route entre Bettembourg (Luxembourg) et Perpignan a été inauguré le 29 mars dernier. Créé en mars 2006, Lorry-Rail, l'exploitant de ce service de transport, est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations, Vinci Concessions, SNCF, les Chemins de fer luxembourgeois, Modalohr et l'organisation professionnelle Transport et Logistique de France (TLF). Les financements engagés s'élèvent à 54 millions d'euros, dont 31 millions d'euros pour les infrastructures financées par les Chemins de fer luxembourgeois et l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIFT). L'acquisition des wagons Modalohr a été financée par de la dette bancaire et des apports des actionnaires de Lorry-Rail.

Ashurst conseillait Lorry Rail, depuis septembre 2005, avec Michel Lequien (droit public-grands projets) et Marc Lordonnois sur l'aspect contractuel. Laurent Mabilat et Fabrice Deperrois sont intervenus sur le financement de l'acquisition du matériel roulant, ainsi que Catherine Charpentier et Nadine Gelli (fiscal). Le Crédit Lyonnais, qui assurait le financement des wagons était conseillé par De Pardieu Brocas Maffei avec Christophe Gaillard et Jean Renaud Cazali.

Jeantet et Darrois sur l'accord entre Socpresse et HFM

Socpresse, filiale du groupe industriel Marcel Dassault, et Hachette Filippachi Medias (HFM) ont conclu le 8 mars 2007 un accord réorganisant les modalités de leur partenariat au sein de la Société de Presse Féminine (SPF). L'accord stipule que HFM exercera désormais le contrôle exclusif de la SPF et prévoit l'acquisition à terme par HFM de la participation détenue par Soc-

presse. SPF est la société éditrice de Version Femina, supplément hebdomadaire destiné à la presse quotidienne régionale. Diffusé chaque semaine à près de 4 millions d'exemplaires, Version Femina est aujourd'hui associé au Journal du Dimanche et à 36 quotidiens régionaux, dont Sud Ouest, Nice Matin, La Provence, Le Progrès et Le Dauphiné Libéré. La réalisation de l'opération ne pourra intervenir définitivement qu'après approbation des autorités de la concurrence françaises. Socpresse est conseillée par JeantetAssociés avec Philippe Portier et Marie Emmanuelle Amphoux (corporate) et Renaud Christol (concurrence). HFM est conseillé par Darrois Villey Maillot Brochier avec Cyril Bonan (corporate), Didier Théophile et Igor Simic (concurrence).

Reed Smith et Jones Day sur la vente d'OPi à Eusa Pharma

Eusa Pharma vient d'acquérir la société de biopharmacie OPi, jeune entité anglo-américaine, pour plus de 100 millions d'euros. Pour financer cet achat, la firme transatlantique centrée sur les médicaments destinés au marché hospitalier a levé 175 millions de dollars (135 millions d'euros). Le tour de table d'EUSA comprend notamment Essex Woodlands et 3i ainsi que Goldman Sachs, Advent, NeoMed, NovaQuest et Schroders. L'opération sera finalisée courant avril. Cette fusion va permettre à Eusa Pharma de valoriser les activités européennes et nord-américaines d'EUSA. Reed Smith Rambaud Charot conseillait Eusa Pharma avec une équipe dirigée par Nicola Maguire, avec le soutien de George Pickering à Londres et de Gérard Sicsic et Alban Schaal à Paris. OPI était conseillée par Jones Day avec Renaud Bonnet et Geoffroy Pineau-Valencienne.

Affaires

De nombreux cabinets sur l'IPO de Rexel

a cotation de Rexel sur le compartiment A d'Eurolist a eu lieu le 5 avril. Le numéro un mondial de la distribution de matériel électrique a été introduit en bourse au prix de 16,50 par action. L'opération devrait lui permettre de lever 1,015 milliard d'euros, voire 1,167 milliard en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Debevoise & Plimpton conseillait Rexel avec Raman Bet-Mansour et Marc Castagnède accompagnés par Jean-Christophe Beaury, ainsi que Drew Dutton, Samuel Pariente, Judith Macfarlane, Judith Beckhard, Florent Bouyer, Olivier Thébault, Rudolph Goldsmith, Charles-Philippe Letellier et Thierry Lantaires.

Les banques étaient conseillées par Cleary Gottlieb Steen & Hamilton avec John Brinitzer, Marie-Laurence Tibi et Patricia Georgiou, accompagnés d'Elise Mannent et Alan Audi. Clifford Chance est intervenu sur les aspects fiscaux avec Alexandre Lagarrigue.

Gibson Dunn conseillait Eurazeo avec Ariel Harroch et Marie-Charlotte Trebuchet, assistés de Patrick Ledoux et Judith Raoul en corporate et droit boursier, Jérôme Delaurière et Pierre-Emmanuel Scherrer pour les aspects fiscaux français.

Shearman & Sterling représentait

Merrill Lynch Global Private Equity avec Jacques Naquet-Radiguet. Sami Toutounji assisté de Françoise Even, Barbara Streichenberger et Pierre Treille représentaient Rexel pour l'offre salariés. Niels Dejean et Christophe Delrieu, Sébastien Delaunay, Tanguy d'Everlange ont agi dans le cadre de la restructuration du capital de Rexel.

Wilinski Scotto conseillait le management avec Henri Pieyre de Mandiargues et Lionel Scotto le Massese, assistés de Carole Degonse, Claire Revol-Renié et Sophie Humeau, et pour la partie fiscale, Jérémie Jeausserand assisté de Tristan Audouard.

Télex

LFI Car Services, société détenue par le fonds LaSalle French Fund II, a acquis en sale & leaseback 141 centres automobiles Speedy répartis sur toute la France.

Le montant de l'investissement s'élève à 61,6 millions d'euros. Le vendeur, Speedy, filiale de Kwik Fit, a conclu un bail de dix ans pour les 141 centres, qui représentent environ 54 600 m². La Salle Investment Management était conseillé par De Pardieu Brocas Maffei avec Pierre Gebarowski assisté de Juliette Bril pour les aspects environnementaux et immobiliers et *Pierre Chatelain* pour le financement. Kwik-Fit était conseillé par Patrick Gerry et Catherine Saint Geniest pour Orrick Rambaud Martel.

> La société Portes de France Saint Denis, joint-venture entre le groupe Capital & Continental et Slough Developpements (France), a cédé l'ensemble immobilier du même nom à Commerz Grundbesitz-

Investmentgesellschaft (CGI).

Cet ensemble immobilier a été vendu en l'état futur d'achèvement pour 117 millions d'euros à CGI. Livré courant 2008, il sera constitué de deux immeubles situés de part et d'autre de l'autoroute A86, à proximité du stade de France et d'un parking souterrain de 400 places. Il comprendra environ 25 000 m² de bureaux. La société Portes de France était conseillée par Salans, avec *Henry Lazarski* et Emeline Peltier. CGI était conseillée par Anne-Sophie Plé et Karine Smith pour Clifford

Addendum

Chance.

Dans la vente du groupe SAUR par PAI Partners (LJA n° 827), Salans (Paul Morel et Jean-Marc Grosperrin) conseillait le management de la SAUR.

$-\!\!-$ À la loupe \cdot

Chaîne du droit... Le flou artistique

Aura-t-on un jour en France une chaîne de télévision du droit ? La réponse est positive, de manière évidente. Ce qui reste plus flou, par contre, est son calendrier et son financement.

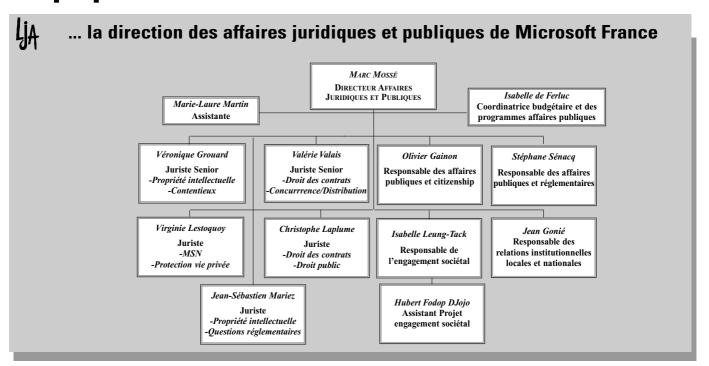
L'engouement des Français pour la retranscription télévisée de la commission d'enquête d'Outreau, la curiosité des citoyens dès qu'il est question d'accès à la justice, de rôle des avocats, de déroulement d'un procès n'ont plus à faire leurs preuves. Une demande du public à laquelle le barreau de Paris réfléchit depuis de nombreux mois...

Le 29 mars, devant un parterre d'étudiants du master en droit de la communication de Paris II et quelques avocats, Pierre Chaufour, membre du conseil de l'Ordre, entouré de professeurs, journalistes et magistrats, a pu ainsi exposer les premières pistes de réflexion sur une chaîne du droit, un projet initié par l'Ordre de Paris qui est toutefois bien décidé à ne pas en faire « la chaîne du barreau de Paris », et encore moins « la chaîne du bâtonnier ». L'idée générale ? Mettre en place un programme de divertissement généraliste avec un thème unique, le droit, et en y associant toutes les professions juridiques. Celles-ci constitueraient un « comité éditorial » et laisseraient le soin aux professionnels des médias de réaliser une chaîne digne de ce nom. Première étape envisagée : une diffusion sur Internet. La commission Prospective de l'Ordre, qui planche sur le sujet, a déjà avancé plusieurs idées de programmes, dont des jeux de culture générale basés sur le droit, des consultations en direct de juristes des documentaires évoquant la résolution judiciaire d'un sujet d'actualité, ou encore des émissions pédagogiques sur le fonctionnement au quotidien des professions juridiques... « Je peux avoir envie de voir un huissier effectuer une saisie, par exemple, explique Pierre Chaufour. Je suis un peu voyeur, comme tout le monde ».

Derrière ce projet politiquement correct, se pose une question plus pernicieuse. Cette chaîne du droit ne deviendrait-elle pas, à terme, une sorte de Court-TV, cette chaîne câblée américaine qui diffuse en continu des procès en direct ? Si la législation ne permet pas encore en France la diffusion de procès en direct, la Chancellerie semble de moins en moins opposée à la présence de caméras dans les tribunaux et le débat est largement ouvert... Chaîne du droit ou chaîne de la justice ? La nuance est de taille. « Le droit n'est pas que la plaidoirie, s'insurge Pierre Chaufour. Il ne doit pas s'agir d'une chaîne des assises, mais de la communauté du droit dans son ensemble ».

Si les intentions sont louables, la parole devrait revenir en dernier lieu aux financiers du projet. Des investisseurs privés, pour l'instant officiellement non identifiés, mais qui pourraient préférer le sensationnel au pédagogique. **E. B.**

L'équipe de...



L'entreprise

Quelques semaines après le lancement de Vista, Microsoft confirme sa position de leader sur le marché des logiciels de système d'exploitation. La firme de Seattle, également actrice de l'Internet avec MSN, joue la carte de l'innovation dans un monde toujours plus connecté et interopérable. L'éditeur de logiciels a fait de sa filiale française une de ses principales

têtes de pont à l'étranger : le siège de Microsoft Europe Middle East Africa se trouve à La Défense.

Microsoft France revendique son rôle « d'entreprise responsable, véritable acteur économique, social et sociétal », comme le souligne Marc Mossé, directeur des affaires juridiques et publiques. « L'entreprise, qui compte plus de 1 200 salariés dans notre pays et génère via ses différents partenaires près de 50 000 emplois en France, s'investit dans des projets d'aide aux startups mais aussi au niveau social et sociétal en luttant contre la fracture numérique grâce à des partenariats avec Emmaüs et l'ADIE dans le micro-crédit, ou en éditant des guides pour la sécurité des enfants sur l'Internet », explique Marc Mossé. « Nous lançons aussi un programme de pro bono d'implication des membres de LCA France avec des partenaires comme Avocats Sans Frontières France », ajoute-t-il.

La direction des affaires juridiques et publiques

Business partner de toutes les divisions de l'entreprise, y compris MSN, la direction des affaires juridiques et publiques a développé des axes de compétences forts, notamment en droit de la propriété intellectuelle (licence, contrefaçon,...), de l'Internet, de la sécurité informatique et des problématiques liées à l'interopérabilité, de la protection de la vie privée, mais aussi en droit public des contrats.

En 2003, la direction des affaires juridiques a fusionné avec la direction des affaires publiques. Cette organisation originale permet une cohérence entre les juristes et les équipes chargées des relations institutionnelles et des affaires publiques. Elle a permis de renforcer les équipes en leur donnant une meilleure visibilité et atteste de la place stratégique que Microsoft accorde à cette direction. Un champ d'action qui lui permet de mieux assurer sa mission, telle que la définit Marc Mossé: « l'équipe doit promouvoir les positions juridiques de Microsoft en France notamment sur la propriété intellectuelle, contribuer à l'ancrage de l'entreprise dans notre pays, affirmer en toute transparence l'expression de ses positions auprès des pouvoirs publics, concrétiser sa responsabilité sociale en répondant aux attentes des citoyens ».

Marc Mossé

Titulaire d'un DEA en droit public (Paris V) et d'un DEA en droit européen (Paris I), ancien secrétaire de la conférence du stage à la Cour de cassation, Marc Mossé débute sa carrière comme collaborateur d'avo-



cat au sein d'un cabinet près la Cour de cassation et le Conseil d'État. Puis sa carrière prend un tournant plus politique. Secrétaire national du Mouvement des radicaux de gauche (MRG) chargé des élections, il devient attaché parlementaire de Robert Badinter. Ses fonctions le conduisent notamment à travailler sur le projet de Cour pénale internationale. Il est de nouveau avocat, en droit public, droit de la propriété intellectuelle et en affaires publiques, et assure dans ce cadre pendant plusieurs années les recours des groupes parlementaires socialistes devant le Conseil Constitutionnel. Il prend la tête de la direction des affaires publiques et de la communication de Philip Morris en 2003, puis intègre Microsoft France en février 2006 (dont il est membre du comité de direction).

Ses conseils

Un grand nombre de questions juridiques ont été entièrement internalisées. Cinq cabinets d'avocats restent cependant les principaux conseils externes de l'entreprise. De Gaulle Fleurance & Associés (Louis De Gaulle, Julien Horn, Franck Valentin et Daphné Labourdique) intervient en matière de propriété intellectuelle. August & Debouzy (Mahasti Razavi), conseil historique de l'entreprise, travaille notamment sur des questions de contrats de licences et de services. Le cabinet Leclerc & Associés (Alain Weber) gère certaines problématiques touchant à la protection de la vie privée. Le cabinet AdDen (Nicolas Nahmias, Elsa Sacksick) intervient sur les questions de droit public.

Annonces

Tél.: 01 76 73 30 94



Le Pré-Barreau Accès aux barreaux français pour les avocats étrangers

Vous avez la qualification d'avocat dans un autre pays que la France.

Vous souhaitez acquérir le statut d'Avocat à la Cour et vous inscrire à l'un des barreaux français. Le Pré-Barreau vous propose une formation spécifique afin de vous préparer aux examens des articles 99 et 100 :

- 17 semaines de formation à partir du 18 juin 2007;
- un emploi du temps parfaitement compatible avec vos disponibilités;
- retransmission des cours sur internet.

CONTACTEZ NOUS AU 01 44 35 71 20 www.pre-barreau.com







Notre cabinet est spécialisé dans les domaines du droit, de la fiscalité et de la finance.

Depuis 1994, nous intervenons principalement auprès de cabinets d'avocats d'affaires, notamment anglo-saxons, et d'entreprises internationales surtout dans le domaine financier.

Pratiquant l'approche directe ou la sélection de candidats, nos clients nous confient leurs recherches de nouvelles compétences. Nous aspirons à les mettre en relation avec les attentes personnelles et professionnelles de nos candidats, en toute confidentialité.

Nous cherchons également en permanence à lier connaissance avec les professionnels des métiers du droit et de la finance. De ce fait, ceux-ci nous rencontrent même en dehors d'un mandat spécifique.

Le niveau d'expérience de nos candidats se situe tout autant en début de carrière qu'à un stade avancé de celle-ci. Ainsi, lorsqu'un client nous fait part d'un besoin précis, cela nous permet de réagir plus rapidement à sa requête.

Contactez-nous! Servane Bouchard, Delphine Sala, Charles Simon Thomas

S I M O N T H O M A S www.simonthomas.com - mail@simonthomas.com

33, Champs-Élysées 75008 Paris FRANCE Tél +33 1 45 62 46 10 Fax +33 1 45 62 46 13 Level 41 - Emirates Towers Sheikh Zayed Road DUBAI - UAE Tél +971 4 3197 927 Fax +971 4 3197 926

PARIS LONDRES ROTTERDAM DUBAI

Événements

Les Matinées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE : Premier bilan et perspectives d'évolution

LE SUJET

Deux ans après la transposition des textes communautaires sur la société européenne, nous pouvons aujourd'hui dresser un premier bilan. Le Garde des Sceaux a récemment confié à Madame Noëlle Lenoir un rapport qui comprendra, notamment, le constat de l'application de la SE en France et dans les autres pays membres et des propositions de modifications des textes existants. La France, qui présidera l'Union Européenne en 2008, devrait en tenir compte pour proposer, durant cette période de nouvelles dispositions sur la société européenne.

Quel est le premier bilan de la SE ? Quels sont les attraits d'une SE « à la française » ? Quelles sont les règles applicables à la participation des salariés ? Le régime fiscal est-il attractif ? Faut-il faire évoluer ce type de société ? Quelles sont les perspectives d'évolution envisageables ?

La *Lettre des Juristes d'Affaires* et les rédactions du *Lamy Sociétés Commerciales* et de la *Revue Lamy Droit des Affaires* ont invité les meilleurs spécialistes afin de dresser un premier bilan de la société européenne et d'envisager les évolutions à venir.

LES INTERVENANTS

David DUMARCHÉ

Avocat à la Cour

Noëlle LENOIR

Ancienne ministre des affaires européennes Avocate au Cabinet Debevoise & Plimpton

Michel MENJUCQ

Professeur à l'Université Paris I, Panthéon Sorbonne Cabinet d'avocats Lexia

Nathalie de VERNEJOUL

Avocate au Cabinet Landwell & Associés

MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Date: mardi 15 mai 2007

• Heures : de 8h30 à 11h30

• Lieu :

Hôtel de Crillon, Salon des Aigles

Tarifs

abonné à la LJA : 357 € HT ;non abonné LJA : 472 € HT

(TVA: 19,6 %)

• Contact :

Laure Legru, tél. : 0 825 08 08 00, matineesdebats@lamy.fr.

 Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 209 € HT (TVA : 19,6 %).

AGENDA

• L'Association pour le développement de l'informatique juridique (ADIJ) organise une conférence sur le thème « *Les relations* collectives du travail et les nouvelles technologies : actualité » le mardi 24 avril 2007 de 8h30 à 10h30 à la Maison du barreau de Paris.

Animation : Christine Baudoin, avocat associée LMT Avocats, spécialiste en droit social. Inscriptions :

Christiane Féral-Schuhl, présidente de l'ADIJ Fax : 01 70 71 22 22. e-mail : coordination-adij@feral-avocats.com • La Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA) organise le vendredi 13 avril 2007 un *Colloque sur la prospective et l'avenir de la profession d'avocat*. De 14h30 à 18h30 à l'auditorium de la Maison du barreau de Paris. Le colloque sera suivi d'un cocktail d'anniversaire (la FNUJA fête ses 60 ans) réservé aux membres de la FNUJA, en présence de nombreux anciens présidents et membres d'honneur.

Contact et informations : www.fnuja.com ou servelvuillon@free.fr

POISSON D'AVRIL ENROBÉ

« Nous avons au moins obtenu le bleu du bulletin du barreau de Paris!», se félicite Serge Perez, AMCO. « C'est une catastrophe », se plaint le gérant de Ponsard & Dumas... Le « Barreau en Images », vidéo diffusée chaque mois sur le site Internet de l'Ordre de Paris, n'a pas lésiné sur les moyens pour son édition du 1er avril. Des représentants de la profession et des commerçants y annoncent, effondrés, la disparition de la robe noire traditionnelle, remplacée par une robe bleue européenne. La dépêche a même été envoyée à l'AFP. On ne plaisante pas avec les poissons d'avril.

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Rédaction : 01 76 73 41 79 • Service client : 0 825 08 08 00 • Publiée par Lamy SA au capital de 1 800 000 euros • Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil Malmaison cedex • SIREN : 305 254 161 RCS Nanterre • Principaux actionnaires : Wolters Kluwer France SA, Groupe Liaisons SA, Wolters Kluwer International Holding • Directeur de la publication : Jean-Paul Novella • Rédactrice en chef : Nathalie Bru • Rédactrice en chef adjointe : Miren Lartigue (mlartigue@lamy.fr) • Journaliste : Eve Boccara (eboccara@lamy.fr) • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Maquette : Muriel Massé • «Insolite » : Eve Boccara • Directeur de la publicité : Gaspar Beleza (poste 30 94) • Imprimé par DUPLI-PRINT : 2, rue Descartes - 95330 Domont • Commission paritaire : 0910 | 87011 • Dépôt légal : à parution • Toute reproduction, même partielle, est interdite. •

Abonnement annuel (Lja - Juriforum) : 1 490,00€ HT (TVA 19,6 %)